

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 8 MAI 1847.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le Projet de Loi qui augmente le personnel du tribunal de Nivelles.

(Voir les nos 87 et 269 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le Gouvernement a demandé que le personnel du tribunal de Nivelles fût augmenté d'un juge.

Cette demande est motivée sur le nombre toujours croissant des affaires qui lui sont soumises.

Le tribunal de Nivelles est composé en ce moment d'un président et de deux juges ; cette situation nécessite souvent, que des juges suppléants siègent en remplacement des titulaires ; c'est toujours un inconvénient, il ne faut pas que ce qui constitue une exception, devienne un état permanent ; ce Projet de Loi n'a pas soulevé de grandes discussions, ni dans les sections ni à la Chambre des Représentants.

La Cour d'Appel consultée, a donné un avis unanimement favorable à la proposition du Gouvernement, dont votre Commission a également l'honneur de vous proposer l'adoption.

DE HAUSSY.

J. DE NECKERE.

DUMON DUMORTIER, Rapporteur.